



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



PAYE
LE PROGRAMME 2016

Le Gouvernement et les organisations syndicales doivent se rencontrer en février pour une "rencontre salariale".

Le point d'indice qui sert de base de calcul au salaire des personnels est gelé depuis l'été 2010.

Si un dégel intervient, il sera symbolique.

"C'est une discussion qui va s'ouvrir en fonction du contexte budgétaire, peut-être ne sera-t-elle pas à la hauteur de ce qu'espèrent les fonctionnaires", a prévenu Marylise Lebranchu ministre de la fonction publique.

Pour la CFTC DGFIP compte tenu de la loi de finances 2016 adoptée sans grande marge de manœuvre pour une augmentation générale des traitements, le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue.

L'accord PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) a été signé par la CFTC en 2015.

En l'absence de majorité syndicale pour sa validation la ministre de la Fonction Publique a rappelé qu'il ne s'agissait plus d'un accord mais d'un protocole.

Conséquence sur le dialogue social et pour les agents :

- il n'y aura pas de comité de suivi chargé de piloter sa mise en œuvre
- il n'y aura plus de négociation sur cette mise en place

Autrement dit, le gouvernement n'est pas tenu par ce qu'il y a dans le texte initial, il va faire comme il l'entend.

Si le gouvernement respecte à la lettre le texte initial signé par la CFTC :

- pour les agents de catégorie C, bénéfice de 222 euros par an en points d'indice, d'ici janvier 2017, contre 167 euros de primes supprimés.
- pour les agents de catégorie B, bénéfice de 333 euros par an en points d'indice contre 278 euros de primes supprimés en ce début d'année 2016.
- pour la catégorie A, bénéfice de 500 euros par an en points d'indice d'ici 2017 contre 389 euros de primes supprimés.

La CFTC suivra avec attention les décisions du gouvernement sur ce point là et leurs déclinaisons au sein de la DGFIP.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com